



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Credit

Question écrite n° 30576

Texte de la question

Reponse. - a un moindre recours au credit et pousse les reseaux bancaires a developper leurs actions vers le credit aux particuliers, notamment dans le domaine immobilier en refinancant les emprunts immobiliers a taux eleve consentis au cours des annees anterieures. Sous reserve du respect des dispositions legales et reglementaires, il n'appartient pas aux Pouvoirs publics d'intervenir dans le jeu normal de la concurrence entre les etablissements de credit qui favorise en premier lieu les emprunteurs de credit immobilier. Il est toutefois evident que cette concurrence pose des problemes d'adaptation a certaines categories d'etablissements notamment a ceux, specialises dans les prets au logement. Les pouvoirs publics restent attentifs a ce que la reglementation qui leur est applicable, leur permette les evolutions necessaires a une poursuite satisfaisante de leur activite. A cette fin, et pour elargir l'eventail des ressources dont elles peuvent beneficier, le comite de la reglementation bancaire a permis aux societes financieres d'emettre des bons d'une duree superieure a dix jours dans des conditions voisines de celles des banques.

Texte de la réponse

Reponse. - a un moindre recours au credit et pousse les reseaux bancaires a developper leurs actions vers le credit aux particuliers, notamment dans le domaine immobilier en refinancant les emprunts immobiliers a taux eleve consentis au cours des annees anterieures. Sous reserve du respect des dispositions legales et reglementaires, il n'appartient pas aux Pouvoirs publics d'intervenir dans le jeu normal de la concurrence entre les etablissements de credit qui favorise en premier lieu les emprunteurs de credit immobilier. Il est toutefois evident que cette concurrence pose des problemes d'adaptation a certaines categories d'etablissements notamment a ceux, specialises dans les prets au logement. Les pouvoirs publics restent attentifs a ce que la reglementation qui leur est applicable, leur permette les evolutions necessaires a une poursuite satisfaisante de leur activite. A cette fin, et pour elargir l'eventail des ressources dont elles peuvent beneficier, le comite de la reglementation bancaire a permis aux societes financieres d'emettre des bons d'une duree superieure a dix jours dans des conditions voisines de celles des banques.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30576

Rubrique : Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5340

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1998